



AVIS PUBLIC – CONSULTATION ÉCRITE

PROJET DE RÈGLEMENT NO. 308-2020 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO. 186-2008 AFIN DE LE CONFORMER AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ET DE PRENDRE EN COMPTE LES DÉCISIONS À PORTÉE COLLECTIVE DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

PROJET DE RÈGLEMENT NO. 309-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 187-2008 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE I-5 À MÊME LA ZONE A-8

Aux personnes intéressées par ces projets de règlements, avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le 1^{er} juin 2020, le conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :

- no. 308-2020 modifiant le plan d'urbanisme no. 186-2008 afin de le conformer au schéma d'aménagement et de développement et de prendre en compte les décisions à portée collective de la Commission de protection du territoire agricole;
- no. 309-2020 modifiant le règlement de zonage no. 187-2008 afin d'agrandir la zone I-5 (parc industriel)

Lors de la même séance, l'assemblée de consultation publique pour lesdits projets de règlements a été remplacée par une consultation écrite.

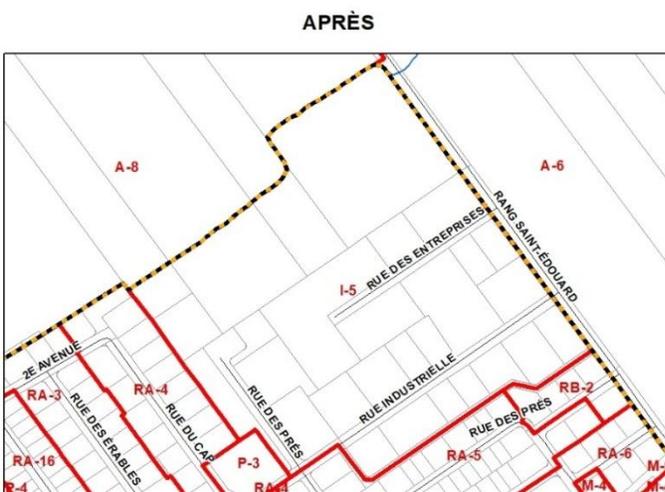
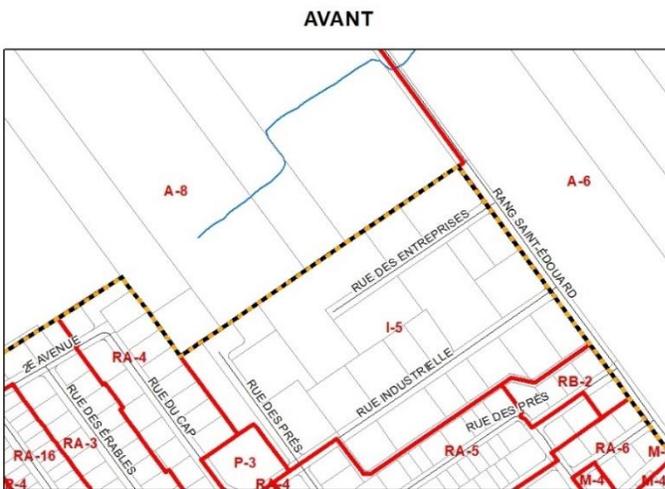
Résumé du projet de règlement no. 308-2020 modifiant le plan d'urbanisme

Le plan d'urbanisme est un projet politique faisant l'objet d'une concertation entre les élus, les citoyens et les institutions. Il contient des intentions d'organisation et de mise en valeur du territoire municipal. Il a pour objet d'établir la répartition des activités, les densités de l'occupation du sol, de même que la mise en place de divers équipements et infrastructures publics. Il identifie également toute action que le conseil entend poser afin d'améliorer la qualité du milieu de vie des citoyens et des citoyennes de Saint-Bernard.

Adopté en 2008, le plan d'urbanisme fait l'objet d'une mise à jour afin de le conformer au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Nouvelle-Beauce et de prendre en compte les décisions à portée collective de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ). Plus précisément, les changements proposés sont les suivants :

- Mise à jour des orientations, objectifs et moyens concernant les îlots déstructurés en milieu rural, pour donner suite à l'octroi, en 2010 et 2012, de nouvelles décisions de la CPTAQ autorisant, à certains endroits et sous certaines conditions, la construction résidentielle en zone agricole (articles 2.1 à 2.4);
- mise à jour des orientations concernant le milieu industriel à la suite de l'agrandissement du parc industriel de la municipalité et de la soustraction de cette zone à l'application des distances séparatrices des installations d'élevage (article 2.1);
- mise à jour des limites d'affectation (notamment du périmètre d'urbanisation) et des données concernant leur superficie (articles 2.3 et 2.4).

Annexe 1 du projet de règlement no. 309-2020 modifiant le règlement de zonage afin d'agrandir la zone I-5 à même la zone A-8 (agrandissement du parc industriel)



Consultation écrite

Les projets de règlements no. 308-2020 et no. 309-2020 ainsi que l'illustration des changements aux limites de zones sont disponibles sur le site web de la municipalité (saint-bernard.quebec) dans la section avis publics. Une version papier est disponible sur demande.

- Une consultation écrite se déroule jusqu'au **5 juillet 2020**. Au cours de cette consultation, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire en envoyant leurs commentaires :
 - Soit par courrier électronique, à l'adresse direction@saint-bernard.quebec
 - Soit par la poste, au **1512 rue Saint-Georges, Saint-Bernard (Québec) G0S 2G0**

Donné à Saint-Bernard, ce 9 juin 2020.

(Signé) Marie-Eve Parent

Marie-Eve Parent
Directrice générale et secrétaire-trésorière